



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES MORTES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/07/2021

Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le 09/07/2021

ID : 030-213000037-20210709-DCM202149-DE



Réf : DCM/2021-49/7.1/30-06

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	29

Date de la convocation : 22-06-2021

Notifiée aux élus le : 24-06-2021

Date de l'affichage : 24-06-2021

OBJET :

TARIF MANIFESTATIONS CULTURELLES
2021

SÉANCE DU JEUDI 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le TRENTE JUIN À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle OUSTAOU, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMEJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Marielle NEPOTY, Gilles TRAUULET, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Christian GROUL, Yves GRAS, Régis VIANET, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

Absents ayant donné procuration : Michel AUSSANAIRE à Pierre MAUMEJEAN, Alain BAILLIEU à Christian GROUL, Jean-Claude BASCHIOU à Christian GROUL, Christine DUCHANGE à Michèle PALLARES, Maguelone CHAREYRE à Régis VIANET, Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR, Maryline POUGENC à Joachim RAMS, Cédric BONATO à Joachim RAMS

Absent non-représenté : Néant

Secrétaire de séance : Michèle PALLARES

Rapporteur : Jean-Claude CAMPOS

L'évolution des consignes sanitaires a permis la mise en place d'une programmation culturelle, organisée notamment autour de festivals et de soirées musicales.

Certains de ces rendez-vous culturels font l'objet d'une billetterie : Festival Marguerite et Musique en Cour.

Afin de faciliter l'accès au plus grand nombre, la tarification de l'ensemble de la programmation a été revue à la baisse : une opportunité de découvrir des artistes de renommée internationale sur des scènes éphémères, à des tarifs très accessibles.

Festival Marguerite : 24 au 27/07/2021

(Rempart Sud et Cour du Logis du Gouverneur)

24/07 : Soirée flamenco : 10€ (gratuit pour les enfants jusqu'à 11 ans inclus)

25/07 : Soirée jeune public : 5€

27/07 : Soirée théâtre : 10€ (gratuit pour les enfants jusqu'à 11 ans inclus)

Musique en cour : 6 au 8/08/2021

(Cour du Logis du Gouverneur)

6/08 : 10€ (gratuit pour les enfants jusqu'à 11 ans inclus)

7/08 : 10€ (gratuit pour les enfants jusqu'à 11 ans inclus)

8/08 : 10€ (gratuit pour les enfants jusqu'à 11 ans inclus)

Il est donc demandé au Conseil municipal de se prononcer sur ces tarifs et d'approuver la délibération qui s'ensuivra en autorisant Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte d'exécution.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir d

- Approuve les tarifs ci-dessus présentés
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte d'exécution

Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le 09/07/2021
ID : 030-213000037-20210709-DCM202149-DE



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 09/07/2021

Le Président de séance,
Pierre MAUMEJEAN
Maire d'Aigues-Mortes

Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI



RESULTAT DU VOTE :

Délibération 2021-49	TARIF MANIFESTATION CULTURELLES 2021	Pour :	27	Majorité municipale + C. BONATO, M. POUGENC, J. RAMS et S. PIGNAN
		Contre :	0	Néant
		Abstention :	2	O. BERTRAND et C. VANDERBISTE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication